



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



CONTRIBUTIONS

AUX PRESTATIONS

2024



Les missions obligatoires que la loi confie aux centres de gestion de la fonction publique territoriale sont financées par une cotisation prélevée sur les collectivités obligatoirement affiliées dont le taux est voté par le conseil d'administration dans la limite d'un taux maximum, fixé par la loi et assis sur la masse salariale. Ce taux est actuellement de 0,8 %.

Les missions facultatives donnent lieu soit à une cotisation additionnelle (0,6 % à ce jour), soit à un financement par convention dont vous trouverez les tarifs ci-après. Pour 2024, ces derniers ont été arrêtés par délibération du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2023.

Enfin, les collectivités et établissements non affiliés au Centre de gestion peuvent adhérer à un **bloc de compétences insécables** assurées par ce dernier. Les prestations sont couvertes financièrement par un taux fixé par le Conseil d'administration, dans la limite de 0,20 % de la masse salariale des agents de ces collectivités et établissements. Pour 2024, le taux est maintenu à 0,08 %.



ARE : Allocations retour à l'emploi

- ◆ Gestion des dossiers des allocations de retour à l'emploi pour les agents :
 - Titulaires ou stagiaires FPT
 - Non titulaires

COLLECTIVITÉS
AFFILIÉES

245 € / dossier
353 € / dossier

COLLECTIVITÉS NON
AFFILIÉES

370 € / dossier
530 € / dossier

Paie des agents des collectivités et indemnités des élus

- ◆ Paie à façon : gestion de la paie des agents et des indemnités des élus des collectivités
- ◆ Paramétrage initial :
 - - de 5 bulletins
 - entre 5 et 9 bulletins
 - entre 10 et 29 bulletins
 - entre 30 et 49 bulletins
 - entre 50 et 99 bulletins
 - Par tranche suppl de 50 bulletins
- ◆ Prestations paie sur demande

 NOUVEAUX TARIFS

7,60 € par bulletin
de paie

100 €
200 €
300 €
400 €
500 €
100 €

89 € / h

/

/

/

/

/

/

/

130 € / h

CNRACL retraites

- ◆ Corrections des anomalies (par collectivité et par tranche d'agents concernés - pour les collectivités n'ayant pas conventionné avec le CDG 56 pour la prestation paie)
- ◆ Dossiers de validation de services : étude du devis adressé par la CNRACL à l'agent
- ◆ Dossiers de liquidation de retraite (retraite, retraite pour invalidité, pension de réversion, retraite progressive)
- ◆ Dossiers de qualification des comptes individuels retraite (constitution intégrale à la demande de la collectivité)
- ◆ Dossiers de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC (agent ayant quitté la fonction publique et n'ayant pas de droit à pension CNRACL)

- de 10 agents :
150 € / dossier
De 11 à 49 agents :
350 € / dossier
+ de 50 agents : 500 €

56 € / dossier

150 € / dossier

/

/

/

/

/



Prestations RH

- ◆ Structuration de la politique RH, lignes directrices de gestion
- ◆ Aménagement du temps de travail, plannings, mise en conformité (1607h), règlement du temps de travail, charte du télétravail
- ◆ Régime indemnitaire (RIFSEEP), montage et cotation
- ◆ Élaboration de règlement intérieur des services, règlements RH
- ◆ Études d'organisation des services, organigramme, fiches de poste, projet de service
- ◆ Accompagnement au recrutement : offre d'emploi, sélection, jury, acte d'engagement, tests (évaluation des compétences comportementales, motivations, management)
- ◆ Accompagnement du changement, tutorat
- ◆ Données comparatives territorialisées
- ◆ Conseil juridique : procédures complexes, élaboration de documents juridiques, analyse précontentieuse, enquête administrative.
- ◆ Parcours fondamentaux RH : modules thématiques (paie, recrutement, temps de travail ...)

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

89 € / h

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

130 € / h

Coaching

- ◆ Séance de coaching individuel ou d'équipe

89 € / h

130 € / h

Évolution professionnelle

- ◆ Mission de conseil et d'accompagnement personnalisé en évolution professionnelle, à la mobilité / Tests : découverte des métiers/activités/missions, motivation)
- ◆ Bilan professionnel
- ◆ Ateliers de l'évolution professionnelle (projet professionnel, CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien...) **NOUVEAUX TARIFS**

89 € / h

130 € / h

1 600 €

1 800 €

178 € / demi journée / participant

260 € / demi journée / participant

Mission de médiation

- ◆ Médiation préalable obligatoire
- ◆ Médiation à l'initiative du juge
- ◆ Médiation à l'initiative des parties

Forfait de 500€ correspondant à une mission de 8h. En cas de dépassement, application d'un coût horaire de 50 € / h

89 € / h

130 € / h

Délégué à la protection des données (DPD)

Mission de DPD et pilotage de la mise en conformité au RGPD par le biais d'un logiciel dédié

- ◆ Sensibilisation RGPD | État des lieux et plan d'actions
- ◆ Élaboration du registre
- ◆ Conformité organisationnelle | Fiche de traitement des données et registre

Analyse de risques cyber par le biais d'un logiciel dédié

Accompagnements complémentaires

- ◆ Charte informatique et libertés
- ◆ Questions règlementaires (ou étude de cas)
- ◆ Analyse d'impact
- ◆ Étude de conformité d'un contrat prestataire
- ◆ Ateliers collectifs, modules RGPD et cyber

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

89 € / h

Forfait de 890 €
Forfait de 445 €
(pour 5h)

Forfait de 178 €
267 €

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

130 € / h

Forfait de 1 300 €
Forfait de 650 €
(pour 5h)

Forfait de 260 €
390 €

Missions d'archivage

- ◆ Éliminations réglementaires, classement du fonds
- ◆ Rédaction de procès-verbal de récolement
- ◆ Préparation de dépôt aux Archives départementales
- ◆ Aide à un déménagement d'archives
- ◆ Sensibilisation des agents, formation de référents archives
- ◆ Accompagnement vers l'archivage numérique et arborescence
- ◆ Mission flash : intervention ajustée aux besoins urgents signalés

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

40 € / h

89 € / h
55 € / h

Missions d'intérim

- ◆ Mise à disposition d'agents intérimaires auprès des collectivités, et établissements pour répondre aux besoins de renfort, de remplacement, d'expertises (toutes filières et métiers de la FPT)

- **Mission d'exécution de 1^{er} niveau** : 20.67€ / heure
- **Missions** : frais de 30% du salaire brut chargé
- **Portage de contrat** : frais de 10 % du salaire brut chargé
- **Aménagements tarifaires** :
 - Pour les collectivités qui accueillent un stagiaire des licences professionnelles MAT ou MTCT, ou du DUAT, réduction de 8% du nombre de jours de stage sur une facture dans l'année suivant le stage (*consulter le service*)
 - Pour les missions > à 8 mois : - 5 % sur le tarif horaire (*consulter le service*)



Prévention des risques professionnels

- ◆ Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ◆ Ateliers thématiques de sensibilisation aux risques professionnels
- ◆ Étude ergonomique de poste de travail / aménagement de locaux
- ◆ Inspection en santé sécurité au travail
- ◆ Actions collectives
 - Groupe d'analyse de pratique
 - Diagnostic des ressources psychosociales
 - Accompagnement au changement
 - Accompagnement du plan d'actions RPS/QVT
 - Démarche de cohésion, reconstitution de collectif de travail
 - Développement de la posture managériale

*Hors étude prise en charge par la convention avec le FIPHFP

- ◆ Dispositif de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

- de 2 agents
de 3 à 9 agents
de 10 à 30 agents
de 31 à 50 agents
de 51 à 100 agents
de 101 à 250 agents
251 agents et +

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

64 € / h

89 € / h*

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

100 € / h

130 € / h

ADHÉSION ANNUELLE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

30 €
60 €
180 €
300 €
420 €
600 €
1 200 €

ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ÉTAT

50 €
100 €
290 €
480 €
680 €
970 €
1 950 €

Service social

Conseil et accompagnement des agents pour résoudre leurs problématiques personnelles ou professionnelles

Convention de mise à disposition

Bloc de compétences insécable

- ◆ Conseil médical
- ◆ Référent déontologue ...

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

0,080%
de la base URSSAF de l'année N-1

Médecine professionnelle et préventive

- ◆ Suivi médical (visite médicale, entretien infirmier) - Actions en milieu de travail (tarif / agent / an).
- ◆ Première visite (tarif / agent)
- ◆ Examens complémentaires
- ◆ Absence à une consultation / entretien non prévenue 48h à l'avance (ou motif légitime)

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES	ADMINISTRATION D'ÉTAT
72 €	74 €	116 €
72 €	74 €	116 €
Refacturés à la collectivité concernée		À la charge de l'administration
	50 €	

Assurance risques statutaires

- ◆ Suivi administratif de l'adhésion au contrat groupe, vérification des déclarations annuelles ;
- ◆ Soutien à la constitution, à la saisie des dossiers de sinistre, à leur vérification et à leur contrôle ;
- ◆ Mobilisation des services d'accompagnement personnalisé proposés par le groupement assurantiel en lien avec les éléments statistiques et d'information/alerte transmis par la collectivité ;
- ◆ Analyse des indicateurs statistiques d'absentéisme permettant la mise en place d'actions de prévention.

NOUVELLE PRESTATION

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU CONTRAT GROUPE "ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES"

Taux de cotisation sur la base de l'assiette de cotisation définie dans le contrat : 0,15 %

